



Genève, le 23 octobre 2018  
Aux représentant-e-s des médias

## **Communiqué de presse du département de l'emploi et de la santé (DES)**

### **Protégez-vous contre la grippe et protégez vos proches, faites-vous vacciner!**

**La campagne de vaccination contre la grippe débute cette semaine dans le canton de Genève. Si vous faites partie des personnes pour qui la grippe représente un risque de complications graves ou si vous avez dans votre entourage des personnes vulnérables ou des enfants en bas âge, faites-vous vacciner dès aujourd'hui! C'est le meilleur moyen de vous protéger et protéger vos proches. Renseignez-vous auprès de votre médecin ou de votre pharmacien!**

Comme chaque hiver, la grippe saisonnière est de retour. C'est une maladie très contagieuse et potentiellement grave. L'année dernière, l'épidémie a été particulièrement longue en Suisse et a conduit 330'700 personnes à consulter un médecin et près de 3300 malades ont dû être hospitalisés. Et chaque année jusqu'à 1500 décès, principalement de personnes âgées, sont déplorés.

La vaccination est recommandée aux personnes présentant un risque accru de complications, soit les personnes âgées de 65 ans et plus, les personnes avec des maladies chroniques, les femmes enceintes et les nourrissons de moins de deux ans nés prématurément. La vaccination est également indiquée pour les personnes qui, dans leur famille ou leur activité professionnelle, sont en contact régulier avec une personne à risque ou des enfants en bas âge. Elle est ainsi vivement conseillée aux soignants, au personnel des crèches et garderies ou encore aux établissements pour personnes âgées ainsi qu'à l'entourage des nourrissons de moins de six mois.

Se vacciner chaque année contre la grippe saisonnière est le meilleur moyen de réduire les risques de complications. En effet, plus le nombre de personnes vaccinées est grand, plus la protection de l'ensemble de la population et des plus vulnérables, est importante.

Les médecins et pharmaciens collaborent pour étendre les offres de vaccination et améliorer la protection contre la grippe de la population. Désormais, les personnes de plus de seize ans ne présentant pas de facteurs de risques peuvent être vaccinées en pharmacie.

Toute personne souhaitant se vacciner dans le canton de Genève peut s'adresser :

- à son médecin traitant, sur rendez-vous;
- au service de médecine de premier recours des Hôpitaux Universitaires de Genève (HUG), du lundi au vendredi de 10h à 16h, sans rendez-vous;
- à l'Hôpital des enfants, Hôpitaux universitaires de Genève, le mercredi matin, sur rendez-vous;
- à une [document:4896:telecharger:pharmacie autorisée à vacciner];

- le 9 novembre, auprès des médecins participant à la journée nationale de vaccination contre la grippe, sans rendez-vous et à un prix indicatif de 30 francs à payer comptant. La liste des cabinets participant est disponible sur le site [www.kollegium.ch](http://www.kollegium.ch).

Le site web [www.sevaccinercontrelagrippe.ch](http://www.sevaccinercontrelagrippe.ch) vous permet d'évaluer si le vaccin contre la grippe vous est recommandé.

Pour les personnes présentant des risques accrus de complications en cas de grippe, la vaccination est remboursée par la caisse-maladie, sous réserve du montant de la franchise.

La période idéale pour se vacciner s'étend de mi-octobre à mi-novembre, avant l'arrivée de la vague épidémique. En effet, deux semaines sont nécessaires avant que le vaccin soit pleinement efficace. La vaccination reste toutefois possible durant tout l'hiver.

En cette période hivernale, il est également utile de rappeler l'importance d'un lavage régulier des mains qui restent le vecteur principal de la plupart des maladies infectieuses.

[GE me protège de la grippe](#)

*Pour toute information complémentaire :*

*Prof. Jacques-André Romand, médecin cantonal, direction générale de la santé, DES,  
T. 022 546 50 04.*